

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Une réforme, comment ça marche ? On pourrait penser que l'objectif serait de « remettre en forme » quelque chose qui n'a plus de tenue. Encore faut-il bien connaître le matériau existant pour en proposer une version améliorée. Il serait peut être alors temps, pour l'exécutif, d'ouvrir la porte vers de véritables concertations constructives. Histoire d'y voir un peu plus clair dans le déjà testé, encore en cours de réalisation, le souhaitable et le réalisable. Les PLP, les élèves, leur famille, veulent savoir vers quoi on les emmène et dans quel intérêt, pour pouvoir se projeter sereinement dans l'avenir. Inutile de crier sur le vif au loup. Préférez l'ingénieuse mélodie de Pierre et le loup dans laquelle indépendance, perspicacité et courage conduisent à une salvatrice issue. Au SNETAA FO de mettre tout en œuvre pour en écrire la partition ! Toujours fiers d'être PLP, toujours fiers d'être au SNETAA FO !

➤ TOUTÉDUC /

- Article 1 :** Editorial. Comment rater une réforme ?, 10/05/23..... p.2
Article 2 : Réforme de l'enseignement pro. : "On souhaiterait mettre le feu, on ne s'y prendrait pas autrement !" (Indépendance et direction, FO), 12/05/23..... p.2
Article 3 : Voie professionnelle : les directeurs délégués aux formations pro et techno, les oubliés de la réforme ? (SN2D-UNSA), 10/05/23 p.3
Article 4 : Les DSP, une alternative universitaire aux mentions complémentaires, 15/05/23 p.3
Article 5 : Le manque de moyens humains, un des freins majeurs à l'amélioration de la relation école-entreprise (IGESR), 12/05/23 p.3
Article 6 : Pour les organisations syndicales, le "pacte" pour le LP et ses missions ne passent pas, 11/05/23 .. p.4
Article 7 : Pacte pour les LP : Si les syndicats le refusent, certains enseignants évoquent la possibilité de l'accepter, 12/05/23..... p.5
Article 8 : Vers une nouvelle modification de Parcoursup, 11/05/23.....p.5
Article 9 : Numérique : le ministère prépare la publication de sa stratégie, 11/05/23 p.6
Article 10 : A la Villa Médicis, un voyage d'art et de culture pour 500 lycéens de filières pro..., 11/05/23...p.6

➤ LES ÉCHOS /

- Article 11 :** E. Macron promet 15.000 places de formation pour accélérer la réindustrialisation, 11/05/23..p.7

➤ OPINION /

- Article 12 :** E. Macron : «Nous devons continuer d'avancer et d'agir», 14/05/23..... p.7

➤ VOUSNOUSILS /

- Article 13 :** Parler orientation pro. en 5e : « inadapté à la maturité des élèves », 11/05/23 p.7

➤ LE CAFE PÉDAGOGIQUE /

- Article 14 :** Revalorisation : projets de décrets et d'arrêtés, 15/05/23 p.8

➤ LE MONDE /

- Article 15 :** P. Ndiaye contraint de présenter un plan pour la mixité sociale à l'école..., 11/05/23 ..p.9

➤ ACTEURS PUBLICS /

- Article 16 :** Les syndicats reviennent à la charge sur les salaires dans la fonction publique,11/05/23 .. p.9
Article 17 : Le tassement des grilles salariales s'accroît encore dans la fonction publique, 11/05/23 p.10
Article 18 : Contractuels de la fonction publique : un poids élevé..., 15/05/23 p.10



Article 1 : [Editorial. Comment rater une réforme ?, 10/05/23](#)

Plusieurs des annonces pour le LP peuvent séduire un certain nombre d'enseignants.

Les formations "qui n'insèrent pas" ne seront fermées que sur proposition des établissements. Pour les élèves qui veulent poursuivre des études, le nombre des semaines de stage en terminale, au lieu d'être augmenté comme E. Macron l'avait d'abord annoncé, est limité et les enseignements renforcés. La multiplication des années post-bac peut être comprise comme un retour qui ne dit pas son nom au bac en quatre ans. Les élèves en trop grande difficulté dès la seconde, ceux qui, dans l'idéal, devraient bénéficier d'un accompagnement renforcé mais qui, dans la réalité des classes, posent des problèmes pédagogiques insolubles, seront, assez discrètement, évincés dès Noël et renvoyés à des structures du type "école de la 2ème chance" ou aux missions locales, ce qu'on appelle parfois, par euphémisme et avec cynisme, la "vie active".

La campagne de communication a été remarquablement bien menée, avec, la veille des annonces, un "brief" pour les journalistes, où nous n'avons rien appris, mais qui a servi de "teaser". Le dossier de presse a donné aux "grands médias" non spécialisés quelques chiffres chocs illustrant la nécessité d'une réforme. Ils ont été largement repris et ont marqué les esprits.

Mais comment convaincre les acteurs du LP quand le modèle de l'apprentissage est toujours donné en exemple, alors que les comparaisons ne sont jamais faites "toutes choses égales par ailleurs" ? Quand on promet aux établissements qu'ils auront la main sur la carte des formations, alors que chacun sait que les enjeux sont trop lourds pour que la décision leur revienne, et que les Régions en revendiquent la responsabilité ? Quand on laisse entendre que les agents de Pôle emploi seraient plus compétents que les enseignants pour assurer le lien avec les entreprises ? Quand depuis un an, le président annonce une augmentation indifférenciée de la durée des stages, et qu'on prévoit finalement que seuls certains élèves de terminale passeront une bonne partie du 3ème trimestre en entreprise ? Beaucoup d'entre eux auront rêvé d'un BTS, on a demandé à leurs enseignants de les pousser à être ambitieux, à candidater sur Parcours sup, et on demandera à ces jeunes d'anticiper leur renoncement. De plus, c'est par une mention très discrète du dossier de presse ou par une dépêche de ToutEduc que les acteurs de l'enseignement professionnel ont appris que le calendrier du baccalauréat sera bouleversé, et que les épreuves ponctuelles seront organisées au plus tard à la mi-mai, plus vraisemblablement fin-avril, voire plus tôt encore. Quant au pacte, il reste en travers de la gorge de toutes les organisations syndicales, même celles qui trouvent à cette réforme quelques vertus.

Article 2 : [Réforme de l'enseignement pro. : "On souhaiterait mettre le feu, on ne s'y prendrait pas autrement !" \(ID, FO\), 12/05/23](#)

"On souhaiterait mettre le feu dans les établissements, on ne s'y prendrait pas autrement !", s'exclame ID. Le syndicat FO des personnels de direction reconnaît que les ambitions de la réforme du LP sont "généreuses", d'autant que cette "cause nationale" est dotée d'1 milliard d'euros par an. Il rappelle en revanche les réductions d'heures consacrées aux enseignements, le manque de places, des équipements parfois insuffisant, "des changements perpétuels de modalités de diplômes et de contenus de formation".

Le ministère prévoit que la carte des formations sera revue pour la rentrée 2023 "sans que les établissements soient associés alors que les répartitions des DHG ont été concertées avec les équipes et votées en CA". De même, comment "prévoir la nouvelle organisation pédagogique des dédoublements en mathématiques et en français et la création du bureau des entreprises sans précisions quant à la nature des moyens prévus" ?

ID-FO commente ironiquement : "Soyons rassurés : les personnels de direction seront formés aux méthodes de conduite du changement à partir de la rentrée 2023." **Il faudra donc "attendre la rentrée pour préparer la rentrée"**.

Article 3 : Voie professionnelle : les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, les oubliés de la réforme ? (SN2D-UNSA), 10/05/23

Bien qu'ils aient participé "activement aux groupes de travail ministériels qui ont fait émerger certaines mesures innovantes et ambitieuses pour la filière professionnelle", les DDFPT estiment qu'ils ont été "oubliés" par la réforme des LP détaillée la semaine dernière par E. Macron, selon le syndicat SN2D-UNSA dans un communiqué de presse.

Même s'il évoque des "mesures intéressantes", et notamment les "moyens annoncés" pour la réforme, celui-ci s'inquiète d'une sorte de "négation" de l'existence des DDFPT dans les annonces formulées, et qui se voit notamment dans la proposition de déléguer à un enseignant la gestion du "bureau des entreprises".

Signe "d'une méconnaissance du fonctionnement du LP", pour le syndicat la mesure "risque de créer une structure parallèle inefficace" et "ne peut qu'apporter de la confusion et de la désorganisation". Il s'agirait dès lors d'éviter "d'empiler des dispositifs sans tenir compte des compétences existantes", car cela "serait un gaspillage d'énergie et d'argent".

Les DDFPT estiment pourtant être "au cœur de la formation professionnelle et de la relation entreprises" et se veulent donc des "acteurs majeurs de cette réforme", car ils sont "présents dans tous les LP, recrutés spécifiquement pour le pilotage, l'animation, le développement et la coordination des filières professionnelles, conseillers directs et experts de celles-ci auprès des chefs d'établissements".

Article 4 : Les DSP, une alternative universitaire aux mentions complémentaires (DGESIP), 15/05/23

Les DSP, ou "diplômes de spécialisation professionnelle" constituent une alternative universitaire aux mentions complémentaires qui relèvent du domaine scolaire. Les DSP proposent en effet à des jeunes qui hésitent à s'engager dans des études longues, un premier pas dans l'enseignement supérieur, estime Nicole Ménager. Interrogée par ToutEducat, l'ancienne rectrice de Rouen indique que ces formations à bac + 1 ont été créées dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", d'abord sous le label FSS "Formation supérieure de spécialisation" et elle regrette qu'elles ne soient pas davantage connues des lycéens alors qu'elles ont un excellent taux d'insertion et de réussite pour ceux qui poursuivent leurs études, puisque "la validation du DSP correspond à 60 ECTS", donc à une première année de cursus universitaire.

(...) **Pour la prochaine rentrée, l'offre risque d'être un peu réduite. En effet, ces formations ne sont plus financées par le plan de relance et le seront par l'apprentissage, qui requiert leur inscription au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).** N. Ménager, aujourd'hui conseillère scientifique à la direction générale de l'enseignement supérieur, compte voir se développer ces formations, éventuellement dans le cadre du PIA "compétences et métiers d'avenir". Du côté du CNAM, le maillage territorial est bon, en revanche, pour ce qui est des DSP proposés par les universités, "il n'est pas optimal". De plus, tous les secteurs ne peuvent être couverts, "l'enseignement supérieur n'a pas nécessairement des compétences à faire valoir, dans les métiers du cuir ou de la lunetterie par exemple". Une perspective pour développer les DSP serait, pense-t-elle de mettre en place des conventions entre universités et lycées professionnels ou de les développer dans les campus des métiers et des qualifications, les universités travaillant sur des compétences transversales, les lycées sur les savoirs professionnels.

Les DSP offrent en effet à des jeunes qui ont tendance à s'autocensurer, un premier pas dans l'enseignement supérieur : "une fois qu'ils ont réussi, ils peuvent aller plus loin."

Article 5 : Le manque de moyens humains, un des freins majeurs à l'amélioration de la relation école-entreprise (IGESR), 12/05/23

“L'école et les acteurs économiques doivent s'engager dans une dynamique nouvelle de leur relation“, estime l'IGESR dans un rapport qui formule 15 propositions pour consolider la relation entre les deux entités.

Pour ce qui est des stages et des formations en entreprise, "les chefs d'établissement, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et les professeurs expriment des difficultés dans la recherche de lieux pour les élèves de 3e et de LP, particulièrement sur le niveau seconde et dans les territoires isolés.“ L'auteur du rapport, Isabelle Bourhis, considère que cette dynamique requiert du côté des entreprises, **“un engagement plus fort dans l'accueil, la formation des jeunes et leur accompagnement“**.

L'inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche ajoute que, pour répondre aux aspirations des lycéens dans chaque bassin d'emploi et "contribuer à porter les secteurs les plus porteurs de notre économie“, il est souhaitable de mettre en oeuvre plusieurs leviers. Il faut notamment **renforcer le pilotage et la structuration de la relation éducation-économie** “pour la rendre effective dans tous les territoires“, c'est à dire en s'appuyant sur les clubs d'entreprises, comités locaux école ou autres campus des métiers et des qualifications..

Ces travaux nécessitent pour les corps d'encadrement de l'EN (personnels de direction, d'inspection, directeurs de centres d'information et d'orientation notamment), “un meilleur partage au sein de l'institution et avec la région, des enjeux économiques du territoire en termes de perspectives d'emploi et de besoins en compétences professionnelles“. Pour les acteurs académiques et les chefs d'établissement, poursuit Isabelle Bourhis, le travail sur **l'offre de formation a également besoin “de plus de souplesse et de lisibilité“**, ce qui passe par une prise en compte de tous les statuts dans la dotation des établissements “pour pouvoir sécuriser le développement de l'apprentissage et montrer une meilleure réactivité dans la différenciation des parcours des apprenants“. **Une carte des formations pluriannuelle et des marges de manœuvre en LP permettraient d'adapter les parcours des élèves fragiles et d'accompagner les élèves volontaires vers une insertion professionnelle plus solide et durable”**.

Autres freins rapportés par la mission d'inspection générale, le besoin pour les recteurs et leurs collaborateurs d'**être sensibilisés aux enjeux économiques** et aux relations avec le monde économique. Ils souhaitent également mieux associer les personnels de direction à ces enjeux, qui “regrettent pour leur part un **manque d'accompagnement** lors de leur prise de poste en lycée professionnel. S'ils disent tout leur intérêt et leur motivation pour ces établissements, ils reconnaissent y découvrir leur complexité, notamment en termes d'offre de formation et de gestion de publics sous différents statuts.”

La dynamique nouvelle nécessite enfin des **“moyens particulièrement renforcés aux dynamiques locales“**. Il faudrait ainsi “pouvoir déployer davantage de ressources humaines, aujourd'hui trop modestes pour accompagner cette ambition.“

Au sein des collèges et des lycées, il s'agit pour les équipes de direction “de pouvoir s'appuyer sur des personnels ressources, volontaires et rémunérés, pour assurer au sein de l'équipe pédagogique de la coordination, de la logistique, et le lien avec les partenaires économiques et associatifs, très désireux pour leur part de pouvoir identifier un interlocuteur.“

En LP, la nécessité d'accompagner de plus en plus les jeunes dans leur recherche de stage, de promouvoir au sein des équipes la pédagogie de l'alternance et de renforcer le suivi des périodes de formation en entreprise entre les professeurs et les tuteurs,

“montre le besoin d'étoffer les ressources humaines auprès de l'équipe de direction en nommant auprès du directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, un adjoint. Son rôle de coordination entrerait en résonance avec les bureaux de stage proposés dans le cadre des groupes de travail relatifs à la réforme du LP.“

D'ailleurs, **“de réels efforts doivent être consacrés à la formation des professeurs“**. Ceux-ci déplorent en effet “l'absence de modules de formation spécifiques à la voie professionnelle dans le cadre de la formation initiale“ et expriment “de très fortes attentes en matière de formation continue“. De plus, “les difficultés sociales et économiques auxquelles sont particulièrement exposés les lycéens de la voie professionnelle nécessitent de pouvoir s'appuyer sur des équipes pluri-catégorielles complètes dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social pour les accompagner dans leurs parcours et leur développement personnel, et parfois anticiper les risques de décrochage scolaire.“

Article 6 : Pour les organisations syndicales, le “pacte“ pour le LP et ses missions ne passent pas, 11/05/23

(...) Lors d'un groupe de travail qui réunissait hier 10 mai au ministère de l'Education les organisations syndicales, dans l'objectif de préparation des décrets et arrêtés de mise en œuvre de la réforme, huit missions, parmi lesquelles les enseignants pourraient se porter candidats pour effectuer leur pacte, ont été dévoilées.

(...) SNUEP-FSU et SNEP-FSU dénoncent enfin la création, “insidieusement“, de hiérarchies intermédiaires entre les pilotes (les équipes de direction qui appliqueront la réforme) et les personnels, un point également critiqué par la **FNEC-FP-FO**, qui évoque “une attaque sans précédent qui remet en cause les différents corps enseignants et leurs spécificités, qui vise à créer une hiérarchie intermédiaire, qui individualise les salaires et la carrière.“ Surtout, “le ministère prétend garantir le ‘volontariat’, ajoute l'organisation syndicale, mais ces missions étant prioritaires sur toutes les autres, des pressions seront inévitablement exercées pour qu'elles soient effectuées.“ La **FNEC-FP-FO**, qui a décidé de quitter le groupe de travail, fustige le “nouveau passage en force“ d'un ministre toujours “isolé“, tout comme son “obstination à présenter des textes réglementaires pour imposer une réforme rejetée par tous.“

Article 7 : Pacte pour les LP : Si les syndicats le refusent, certains enseignants évoquent la possibilité de l'accepter, 12/05/23

Le pacte pour les LP “dégrade les conditions de travail, augmente les inégalités et renforce le pouvoir de la hiérarchie“, estime Sud Éducation qui, le 10 mai, a quitté la réunion organisée par le ministère sur ce dispositif qui devrait contribuer à l'augmentation des revenus des PLP : 7500 euros annuels conditionnés à des tâches supplémentaires. Toutes les organisations syndicales s'y opposent. Mais qu'en est-il sur le terrain ? ToutEduc a recueilli les propos de plusieurs professeurs de LP qui associent dans leurs réponses pacte et évolution de la carte des formations et donc le risque, pour certains d'entre eux, de devoir envisager une reconversion, y compris dans le 1er degré ou au collège. Christophe, enseignant de Lettres-Histoire à Marseille estime que le pacte joue le rôle d'un “contre-feu par rapport à la gronde contre les retraites“. Il ajoute : “Les profs, dont les filières sont menacées, vont certainement accepter ce pacte pour éviter de retourner aux crayons et aux dessins, ou au collège.“ Nathalie, enseignante de vente à Lyon, confirme : “Je suis à six ans de la retraite. Je signerai le pacte, c'est sûr.“ Sa collègue, Rachida, enseignante en accueil renchérit : “Je n'ai aucunement envie d'aller ailleurs. J'ai fait des pieds et des mains pour revenir chez moi, avec ma famille. J'ai assez galéré. Je prends !“

D'autres enseignants, comme Marie, enseignante en esthétique à Paris, considèrent que la proposition est alléchante : “Je m'arrangerai avec mon proviseur. Organiser des activités et autres remplacements, je connais. Quelques heures sup' sont toujours les bienvenues. Avec le pacte, je ne

quémanderai plus..." Mais les proviseurs, comme Didier le dit, "n'en savent pas davantage, aucune réunion n'ayant été organisée avec les rectorats, à (s)a connaissance." Farid, enseignant en chaudronnerie à Clermont-Ferrand, est plutôt enthousiaste à l'idée "d'avoir plus de sous". Il commente : "J'ai lu le papier de Claude Lelièvre dans le Café péda. Le SMIC a été augmenté de 66 % depuis 1980. Alors que notre rémunération a baissé de 15 %. Sans commentaire."

Tous ne sont pas pour autant prêts à signer un pacte. Pour Lila, enseignante en Arts appliqués à Roanne, "la mise en place du pacte donne l'impression que le gouvernement et l'Éducation nationale nous préparent, nous, jeune génération de profs, à accepter cette réforme, comme si celle-ci était normale, voire une belle opportunité." Julien, son collègue, abonde : "En effet, lorsque l'on écoute nos pairs plus expérimentés, et qui se battent depuis des années pour conserver de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et des conditions de travail acceptables pour les collègues, nous comprenons rapidement que la seule valorisation possible de nos efforts se joue dans la rémunération salariale. Exit la mise en place de moyens supplémentaires pour pouvoir encadrer nos élèves de manière plus différenciée, plus individualisée."

Quant à Sarah, enseignante en PSE à Nantes, elle s'interroge : "Si accepter le pacte signifie la libéralisation de l'école publique (et républicaine ?), et peut-être sa fin proche et programmée, cela demeure, néanmoins, pour l'instant la seule valorisation financière que nous pouvions espérer. Il ne tient qu'à nous de mettre de côté de maigres économies, à l'image des travailleurs libéraux et indépendants qui financent, eux-mêmes, tout ou partie de leur retraite... Triste réalité, espoir vain d'une revalorisation de nos métiers, pourtant essentiels à former les citoyens de demain, censés sortir de leur déterminisme. Mais pour quelle société allons-nous préparer nos élèves ? Serions-nous complices de la mauvaise réponse ?"

Article 8 : Vers une nouvelle modification de Parcoursup, 11/05/23

Un projet de décret, que ToutEducat s'est procuré, modifie les règles de fonctionnement de Parcoursup dès cette année. Les candidats ayant conservé des vœux en attente les ordonneront par ordre de préférence entre le 30 juin et le 3 juillet 2023. L'année dernière, ils les avaient classés par ordre de priorité entre le 15 et le 18 juillet. "En permettant de stabiliser plus tôt les admissions définitives, cette mesure facilitera l'organisation de la rentrée" pour les formations du supérieur et "devrait permettre de réduire le délai d'attente d'une proposition pour les candidats qui n'en avaient pas".

Le décret précise que, **"tout candidat bénéficiant de placements sur liste d'attente qu'il a maintenus est tenu d'ordonner par ordre de priorité tout ou partie de ces placements. A défaut de réponse, le candidat perd le bénéfice du maintien de ses placements sur liste d'attente.** Lorsque le candidat reçoit une proposition d'admission, qu'elle soit subordonnée ou non à l'acceptation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé, les placements sur liste d'attente que le candidat a moins bien classés dans sa liste établie par ordre de priorité sont supprimés."

Par ailleurs, **ce projet donnerait la possibilité aux candidats de demander, après la fin de la phase principale, que toute proposition qu'ils recevraient entre le 10 juillet et le 19 août, soit automatiquement acceptée**".

Article 9 : Numérique : le ministère prépare la publication de sa stratégie, 11/05/23

Le ministère de l'EN devrait présenter d'ici la fin du mois de mai sa "stratégie du numérique pour l'éducation", réunissant des éléments nouveaux et d'autres déjà identifiés. ToutEducat a pu se procurer les textes qui l'organisent.

Il s'agit de renforcer la coopération "entre les acteurs de l'éducation autour de projets pédagogiques mobilisant le numérique", de "développer les compétences numériques des élèves", donc de renforcer "l'éducation aux médias et à l'information", mais aussi de "leur transmettre un socle de

compétences numériques renforcées" et de "promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique".

Cela suppose de "fournir aux professeurs une offre claire mêlant outils et ressources numériques", de leur proposer "davantage de formations et d'accompagnement", "un Pix spécifique aux enseignants, dénommé Pix+ Édu, est actuellement développé et expérimenté".

La gouvernance du numérique éducatif sera renforcée, "via la mise en place d'instances aux niveaux national et local" et des indicateurs "seront co-construits et partagés entre tous les acteurs", qu'ils soient "publics, privés, associatifs, individuels ou économiques". Par ailleurs, l'État "proposera aux collectivités territoriales de définir ensemble un équipement individuel type pour l'élève".

Cette stratégie prévoit également d'inciter les élèves, "en particulier les filles", à s'orienter vers les métiers numériques. Elle prévoit également de nouvelles formations, à l'instar du nouveau bac pro "cybersécurité, informatique et réseaux électroniques". Au collège, le cycle 4 "sera repensé, notamment pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences clés" et de faire de l'informatique "une discipline attractive".

Elle porte également sur la mise à disposition des enseignants de ressources et d'outils "souverains, sécurisés, libres et communautaires", ce que l'on appelle des "communs numériques", permettant aux enseignants "de partager entre pairs leurs productions" et "de personnaliser les enseignements, de différencier les apprentissages et les parcours, grâce notamment à l'intelligence artificielle, à l'immersion, etc." Un dispositif de "compte ressource" sera expérimenté, il permettra à chaque enseignant d'acquérir "les outils et ressources numériques de son choix" et "chaque compte pourra être alimenté par l'État, ainsi que par les collectivités qui le souhaitent". (...)

[Article 10 : A la Villa Médicis, un voyage d'art et de culture pour 500 lycéens de filières pro. et agricoles \(reportage\), 11/05/23](#)

"C'est impressionnant, c'est grand !", confie Gérald ce lundi 8 mai en découvrant la vue dégagée qui surplombe la capitale italienne. Elliot, son comparse de CAP jardinerie-paysagiste, s'émeut de son côté de "voir le changement historique qu'il y a eu dans la ville durant les années".

Comme eux, **quelque 500 lycéens de filières professionnelles et agricoles ont été invités à participer pendant une semaine à une "Résidence Pro" organisée par la Villa Médicis à Rome.** Après une édition pilote qui a concerné près de 300 élèves de la Région Aquitaine l'an dernier, la deuxième mouture a opéré une montée en puissance, en accueillant non plus 15 mais 24 lycées issus cette fois des régions Grand-Est (du 8 au 11 mai) et PACA (du 15 au 18 mai). (...)

Les Echos

[Article 11 : E. Macron promet 15.000 places de formation pour accélérer la réindustrialisation, 11/05/23](#)

Le chef de l'Etat veut faire des formations le bras armé de sa feuille de route sur la réindustrialisation de la France. Après ses annonces sur le LP, il promet des efforts pour l'enseignement supérieur.

(...) Le recours au plan France 2030

Ces places seront financées avec les moyens du plan France 2030 et mobiliseront les CFA, les écoles d'ingénieurs et les universités, a précisé Emmanuel Macron.

Pour le chef de l'Etat, c'est « une déclinaison pour le supérieur » des annonces faites, la semaine dernière, sur les LP. Les 700 millions doivent servir à « faire évoluer la carte des formations à tout niveau de diplôme, du lycée professionnel jusqu'au master et au doctorat, en passant par la requalification des salariés ». Pour avoir, « à l'échelle de chaque territoire, une carte des besoins et, à côté, des besoins adaptés ». (...)

Le détail des 15.000 places

Ce sont très exactement 15.586 places qui devraient être ouvertes à la rentrée 2023, en plus des 1.000 places déjà annoncées dans le cadre de la réforme des lycées professionnels. Avec, dans le détail, 1.935 places en bac et infra bac, 2.104 places correspondant à des formations à bac+1 ou bac+2, 4.040 places à bac+3, 5.698 places de bac+4 et bac+5 et 1.809 places au-delà.

Lors de la présentation de la réforme des LP, le chef de l'Etat avait déjà indiqué vouloir « accélérer et déployer le recrutement des professeurs associés pour ceux qui ont des compétences dans les métiers d'avenir - hydraulique, éolien ou nucléaire ». Il avait alors évoqué le développement des formations courtes après le bac, d'une durée d'un an, qu'on appelle communément « mentions complémentaires ».

La priorité aux formations courtes

Ces formations « augmentent l'employabilité des jeunes d'au moins 20 points », avait glissé le chef de l'Etat. Les entreprises « n'ont pas besoin que [les jeunes] aillent faire trois ou quatre ans [d'enseignement] supérieur, mais un an post-bac », justifiait-il alors.

Ces « mentions complémentaires » doivent être renommées pour « amplifier » ces formations courtes post-bac professionnel très axées sur l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, elles concernent 4.500 élèves. L'objectif est d'ouvrir 20.000 places à la rentrée 2025, indiquait la semaine dernière l'entourage du ministre de l'EN, Pap Ndiaye.

L'objectif poursuivi est désormais plus large, puisque le dispositif envisagé vise, selon l'Elysée, à « créer des places à tous les niveaux, dans tous les secteurs des industries décarbonées, donc des formations de bacs professionnels, des techniciens, peut-être des masters voire des [doctorats] dans certains domaines pour les sujets les plus complexes et aussi les formations de reconversion dans le domaine de l'automobile ».

l'Opinion

Article 12 : E. Macron : «Nous devons continuer d'avancer et d'agir», 14/05/23

Retraites, référendum, baisse d'impôt, Europe, dépenses... Dans un entretien exclusif à l'Opinion, le président de la République explique pourquoi et comment il va continuer « à faire », et « plus fort ». (...)

La réforme des LP peut-elle relancer la dynamique réformatrice ?

Le LP est un vrai sujet de réformes et un vrai blocage français. On parle de plus de 600 000 élèves par an.. Il faut briser ces tabous ! Un tiers des élèves orientés en LP sont décrocheurs. Et sur ceux qui iront jusqu'au bac pro, voire à des études supérieures, seuls quatre sur dix trouveront un emploi. C'est un monumental gâchis éducatif et social. Notre objectif, c'est zéro décrocheur et 100 % d'insertion. C'est une vraie politique sociale. Nous nous trompons lorsque l'on qualifie une politique sociale à l'aune des milliards d'euros engagés pour corriger des effets de ce que nous avons-nous-mêmes produit.

(...) Il n'empêche, 2 milliards pour le plan vélo, 1 milliard pour les LP, les enseignants...

Il faut distinguer la politique de protection nécessaire à un moment donné soit pour maintenir le tissu économique, soit pour permettre de réformer en limitant les effets de l'inflation, puis de la guerre. J'assume cette politique. Et puis la politique de réformes qui a pour vocation de mettre de l'argent pour prévenir plutôt que pour guérir. C'est à mes yeux la bonne formule. Après, on va avoir besoin massivement d'argent public pour accompagner la transition environnementale...

(...) Vu les besoins, l'état des finances n'est-il pas plus que préoccupant ?

Disons que j'y suis très attentif. C'est aussi pour ça qu'il fallait mener la réforme des retraites. Notre sujet de finances publiques a deux explications, des dépenses, ce sont les transferts sociaux ! Une fois que vous les avez créés, bon courage pour revenir en arrière. La clé, c'est de baisser la dépense curative. J'y crois beaucoup. **Quand on réussit à booster l'apprentissage, on paye beaucoup moins de RSA ou de chômage pour les jeunes.** (...)

Article 13 : Parler orientation professionnelle en 5e : « inadapté à la maturité des élèves », 11/05/23

Dès la rentrée 2023, tous les élèves de 5e auront une demi-journée hebdomadaire dédiée à l'orientation. Pour la majorité des enseignants, c'est trop tôt – et trop chronophage.

Lors de son déplacement à Saintes le 4 mai 2023 pour présenter sa réforme du lycée professionnel, Emmanuel Macron a fait part d'une nouvelle mesure concernant l'orientation des élèves. Dès la rentrée 2023, tous **les élèves de 5e bénéficieront d'une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers**. Des professionnels pourront ainsi intervenir dans les établissements scolaires, les collégiens pourront être accueillis dans les entreprises, participer à des forums des métiers etc. Des collèges pilotes expérimentent déjà cette année cette nouvelle mesure, tel le collège Joseph-Anglade de Lézignan-Corbières (Aude). Les élèves de 5e de ce collège ont ainsi, rapporte le journal *L'Indépendant*, entre autres « participé à un speed-meeting, animé par trois cheffes d'entreprises du département ». Et leurs réactions sont très positives, indique le quotidien.

Du côté de **la communauté éducative, les avis sont négatifs** globalement. Mais certains enseignants estiment que pour les élèves en difficultés parler d'orientation le plus tôt possible est une très bonne chose.(...)

Le **café pédagogique**

Article 14 : Revalorisation : projets de décrets et d'arrêtés, 15/05/23

Macron l'a annoncé jeudi 20 avril dernier, les enseignants seront revalorisés. Mercredi 10 mai, le ministère a réuni les organisations syndicales afin de leur présenter les textes de mise en œuvre de cette revalorisation. Pacte et prime d'attractivité étaient à l'ordre du jour de cette rencontre. Le Café pédagogique vous livre en exclusivité ces projets de textes.

Malgré la contestation de la totalité des syndicats qui ne voient pas dans les annonces du Président une revalorisation, **la rue de Grenelle a planché sur les textes réglementaires qu'elle leur a soumis dans le cadre d'un groupe de travail de préparation du Comité social d'administration à l'ordre du jour duquel seront soumis ces textes.**

Pacte

Les enseignants désirant bénéficier de plus de 5,5% d'augmentation en moyenne devront donc s'engager dans le pacte. Le projet de décret que le Café pédagogique s'est procuré le confirme. Pour l'ISOE, à l'article 3-1, il est écrit « *Il peut être attribué une ou plusieurs parts fonctionnelles aux personnels enseignants du second degré qui s'engagent au titre d'une année scolaire à accomplir, au sein d'un établissement d'enseignement du second degré, une ou plusieurs missions complémentaires relevant du présent décret. Les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle consistent, dans les conditions prévues par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, du budget et de la fonction publique, à un volume horaire de face-à-face pédagogique, à la participation à des projets d'innovation pédagogique ou à des missions d'accompagnement et d'orientation des élèves* ». **Concernant la mise en application de ce pacte, le décret stipule** « *Le chef d'établissement présente au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, et en fonction des besoins du service, la répartition des missions complémentaires au sein de l'établissement dans le respect de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie. L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le chef d'établissement qui s'assure de son exécution* ».

(...) **Dans les LP, les missions d'enseignement et l'accompagnement dans les périodes post bac professionnel et d'enseignement complémentaire en groupe d'effectifs**

réduits sont prévues dans un volume de 24 heures. Les missions forfaitaires sont l'accompagnement des élèves en difficulté et l'accompagnement vers l'emploi.

On pourra noter que l'obligation de s'inscrire dans des missions ultra prioritaires – remplacement de courte durée et soutien en 6^{ème} – pour accéder à une autre brique de pacte n'apparaît pas dans les textes. Cela peut sembler une avancée, mais c'est surtout qu'il aurait été difficile de traduire cet obligation dans un décret ou un arrêté. Mais le risque que ces missions soient imposées à tous les enseignants désirant *pacter* demeure. En effet, s'il n'y a pas assez de volontaires, les chefs d'établissements, et les IEN, pourront conditionner l'accès à une brique du pacte au remplacement de courte durée ou à la participation aux heures de soutien en 6^{ème}.

Primes d'attractivité

Le décret et l'arrêté fixant les primes d'attractivité pour les enseignants qui ont moins de 15 ans d'ancienneté et les contractuels ont aussi été soumis aux organisations syndicales. (...)

Le Monde

Article 15 : Pap Ndiaye contraint de présenter un plan pour la mixité sociale à l'école bien moins ambitieux qu'annoncé, 11/05/23

Le ministère de l'EN avait fait l'annonce, rare, d'une conférence de presse le jeudi 11 mai pour la présentation par Pap Ndiaye de son plan pour la mixité sociale à l'école, plusieurs fois reportée ces derniers mois. C'est finalement dans un silence assourdissant du ministre et **par l'intermédiaire d'un laconique SMS envoyé à 15 h 30 aux journalistes** que la Rue de Grenelle a communiqué, jeudi, les grandes lignes du projet que l'historien avait érigé en priorité de son action à son arrivée à l'hôtel de Rochechouart, il y a bientôt un an.

Le sujet a fait l'objet de réflexion et de concertations depuis la rentrée afin de bâtir un plan impliquant à la fois les enseignements public et privé. « *Nous sommes dans les starting-blocks* », lançait M. Ndiaye, dans *Le Figaro*, le 14 avril. Mais la présentation de ces mesures a viré au chemin de croix pour le ministre, qui a dû revoir ses ambitions à la baisse. Alors que Pap Ndiaye se félicitait d'être le premier à proposer un accord avec l'enseignement privé depuis trente ans et affichait son volontarisme à obtenir des « *engagements* », ces mesures, aussi attendues que sensibles politiquement, seront moins conséquentes qu'il ne l'avait laissé entendre et ne compteront aucun objectif contraignant. (...)



Article 16 : Les syndicats reviennent à la charge sur les salaires dans la fonction publique, 11/05/23

" *L'urgence est celle des rémunérations, des carrières et du pouvoir d'achat*", soulignent les 8 syndicats de la fonction publique dans un courrier adressé à Stanislas Guerini où ils affichent toujours la même ferme opposition à la réforme des retraites. Les organisations syndicales réclament des "*mesures générales d'urgence*", alors que le gouvernement a prévu de discuter prochainement du sujet avec elles.

Des mesures importantes doivent être prises sans attendre pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics. C'est ce que viennent de demander les syndicats de la fonction publique au gouvernement Borne dans un courrier unitaire adressé au ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, jeudi 11 mai.

Outre le dossier de la réforme des retraites, dont les syndicats demandent l'abrogation ou la non-application, "*l'urgence est celle des rémunérations, des carrières et du pouvoir d'achat*", soulignent les 8 syndicats (CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP et Solidaires) dans leur courrier. Une missive dans laquelle les représentants des agents publics affirment "*qu'il ne saurait être envisageable de reprendre l'agenda social tel que présenté en début d'année comme si de rien n'était*".

“La reconnaissance des agents, de leurs métiers et de leur engagement quotidien doit être une priorité absolue”, poursuivent les syndicats en pointant l’inflation actuelle, la hausse “insuffisante” de la valeur du point d’indice – qui a été augmentée de 3,5 % en juillet 2022 – et un tassement “sans précédent” des grilles de rémunération à la suite, notamment, du dernier relèvement de l’indice minimum de traitement.

(...) Il y a quelques jours, en effet, le ministre a indiqué son souhait de rencontrer les syndicats avant l’été pour discuter des salaires dans la fonction publique. Dans le détail, Stanislas Guerini souhaite avancer sur la question du pouvoir d’achat dans la fonction publique dans le cadre de réunions bilatérales avec les organisations syndicales à compter de la seconde quinzaine de mai. **Des bilatérales qui pourraient être suivies d’une multilatérale début juin.** Il avait ainsi ouvert la perspective de nouvelles mesures de pouvoir d’achat pour les agents publics et notamment pour ceux qui ont les rémunérations les plus basses. Sans plus de précisions... Les syndicats, qui reviennent aujourd’hui autour de la table des discussions après la séquence très tendue des retraites, ne se priveront pas de l’aiguillonner.

Article 17 : Le tassement des grilles salariales s’accroît encore dans la fonction publique, 11/05/23

Décidé après la dernière hausse du Smic, ce 1^{er} mai, **le relèvement du minimum de traitement a entraîné un nouveau tassement des grilles indiciaires de la fonction publique.** Un tassement qui amène de plus en plus d’agents à se retrouver payés au niveau du Smic, qui réduit le différentiel salarial lié à l’ancienneté et qui, à terme, nuit à l’attractivité du secteur public.

Les craintes des syndicats sont confirmées : la hausse du Smic, le 1^{er} mai dernier, a accentué le tassement des grilles indiciaires de la fonction publique. La hausse du Smic, ou plutôt ce qu’elle a induit, à savoir le nouveau relèvement du minimum de traitement de la fonction publique décidé par l’exécutif pour éviter que des agents publics soient payés en dessous de ce salaire minimum.

Alors que le Smic a été relevé de 2,19 %, pour atteindre 1 747,20 euros bruts mensuels, le minimum de traitement est désormais fixé à l’indice majoré 361 (contre 353 auparavant) correspondant à l’indice brut 397 (contre 385).

La hausse de quelque 8 points intervenue ce 1^{er} mai représente ainsi une augmentation d’environ 38 euros bruts, le minimum de traitement étant désormais porté à 1 750,86 euros bruts mensuels, contre 1 712,06 euros bruts jusqu’alors. Un relèvement qui concerne plus de 1,1 million d’agents publics, à savoir ceux qui sont les moins bien payés car situés tout en bas de la grille indiciaire – principalement les agents de catégorie C. (...)

Article 18 : Contractuels de la fonction publique : un poids élevé qui masque une diversité de stratégies, 15/05/23

Le Centre d’études de l’emploi et du travail identifie 3 stratégies de gestion de l’emploi non-titulaire dans la fonction publique. “*Au-delà du caractère dual du statut d’emploi entre fonctionnaires et agents non-titulaires, on constate aussi l’existence d’un système dual*” au sein même de la catégorie de ces agents hors statut, souligne-t-il dans une étude.

Chaque édition du rapport annuel sur l’état de la fonction publique le démontre : les contractuels prennent une place de plus en plus grande dans l’emploi public. Une dynamique qui n’est pas près de s’arrêter au vu des nouvelles possibilités de recours au contrat offertes par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Dans tous les cas, cette situation “*participe à l’existence et au renforcement d’un système dual dans la fonction publique entre agents statutaires et non-titulaires*”, souligne le Centre d’études de l’emploi et du travail (CEET) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) dans une récente étude où est explorée la diversité de stratégies de gestion de l’emploi contractuel.

"Au-delà du volume que représentent les non-titulaires dans la fonction publique, il faut également envisager l'existence de politiques de gestion des ressources humaines propres aux employeurs publics, affirme en effet le CEET. Le poids élevé des non-titulaires masque l'existence d'une diversité de stratégies d'emploi".

Le Centre fait ainsi l'hypothèse d'une "diversité de recours à ce vivier de non-titulaires" s'appuyant respectivement sur les missions des établissements concernés, leur degré d'autonomie financière mais également leur taille. Aussi, il identifie plusieurs profils de gestion de ces agents non-titulaires pouvant être regroupés en 3 grandes stratégies de gestion. (...)

Recours en masse et ciblé

Deuxième stratégie identifiée : **le recours massif à des non-titulaires ciblés sur certaines catégories hiérarchiques et en particulier dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur.** Dans le détail, le groupe "recours massif et ciblé aux peu qualifiés" concerne 13% des administrations publiques. Il s'agit notamment d'emplois contractuels de niveau B et C avec une variété de métiers moins importants tels que des assistants d'éducation, des surveillants ou des employés de services divers. (...)

